

108^e session, Genève, juin 2019

Commission de l'application des normes

Suite aux décisions adoptées dans le cadre des consultations tripartites informelles sur les méthodes de travail de la CAN de mars 2019, les gouvernements figurant sur la liste préliminaire des cas individuels ont désormais la possibilité, s'ils le souhaitent, de fournir, sur une base purement volontaire, des informations écrites avant l'ouverture de la session de la Conférence.

Informations sur l'application de conventions ratifiées fournies par les gouvernements inscrits sur la liste préliminaire des cas individuels

Nicaragua

Convention (n° 117) sur la politique sociale (objectifs et normes de base), 1962

Nicaragua (Ratification: 1981). Le gouvernement a communiqué les informations écrites ci-après.

Le Gouvernement de réconciliation et d'unité nationale pense qu'il est approprié de transmettre aux Etats membres de l'OIT des informations relatives à l'application et au respect de la convention n° 117 sur la politique sociale, dont la ratification a été publiée dans le Journal officiel n° 111 du samedi 23 mai 1981.

Dans le cadre du **Programme national de développement humain** pour la période 2014-2018, le gouvernement du Nicaragua a conçu des politiques publiques qu'il a mises en œuvre par le biais de projets socioéconomiques dont la progression respecte l'esprit de la convention sur la politique sociale. Par conséquent, il s'élève contre les raisons de sa présence devant l'honorable Commission de l'application des normes.

Le Nicaragua s'efforce de respecter son engagement de réduire la pauvreté et de parvenir à l'élimination de l'extrême pauvreté, notamment grâce aux actions suivantes :

- Des programmes et des projets sont conçus pour garantir l'accès de groupes de femmes, d'habitants de zones rurales et de travailleurs indépendants aux informations et à l'orientation technique et professionnelle.
- Il est veillé au respect de la politique du travail relative à la restitution et à la protection des droits des travailleuses et des travailleurs en continuant de renforcer le tripartisme, les libertés syndicales, le dialogue, les partenariats et les accords entre le gouvernement, les travailleurs et les employeurs.
- La sécurité de l'emploi continue d'être assurée dans les différents secteurs économiques du pays.

- Un modèle de santé familiale et communautaire veille à offrir une couverture de santé universelle gratuite, chaleureuse et de qualité.
- La fourniture sur un pied d'égalité d'une éducation gratuite et de qualité à tous les niveaux et d'une formation aux valeurs continue d'être assurée conformément au plan d'éducation 2017-2021.
- L'Etat du Nicaragua, au travers de son Institut de sécurité sociale, fournit une sécurité sociale aux travailleurs affiliés prévoyant des prestations d'invalidité, de vieillesse et de décès, assurant les risques professionnels et fournissant des services de santé.
- Le renforcement, aux plans national, régional et international, de la sécurité citoyenne se poursuit en gardant à l'esprit que le Nicaragua est considéré comme le pays le plus sûr de la région d'Amérique centrale et est une référence en matière de sécurité en Amérique latine, s'agissant du troisième pays le moins violent de cette région. Le pays dispose d'une stratégie de sécurité publique et citoyenne, ainsi que d'une police nationale en phase avec le tissu social en vue de régler des problèmes de sécurité collective.
- L'accès à l'énergie électrique est garanti dans les secteurs les plus vulnérables de la population des zones rurales et urbaines du pays.
- Le développement d'infrastructures de communication terrestre et aquatique (ponts, routes et ports) progresse.
- Le gouvernement a veillé à l'accès universel et équitable à l'eau potable et à l'assainissement dans les zones urbaines et rurales du pays.
- Le gouvernement du Nicaragua, par l'intermédiaire de la Direction générale des migrants et des étrangers du ministère de l'Intérieur, a recueilli des informations statistiques ventilées par sexe et âge sur le nombre de travailleurs nicaraguayens qui ont quitté le pays pour des raisons professionnelles et le nombre de travailleurs étrangers qui sont venus au Nicaragua pour y travailler: pour la période allant de 2014 à 2018, 794 160 personnes en tout ont quitté le pays pour des raisons professionnelles, dont 247 694 femmes et 546 466 hommes.
- L'Etat du Nicaragua, par l'intermédiaire du ministère de l'Economie familiale, communautaire, coopérative et associative (MEFCCA) en tant qu'entité responsable de l'enregistrement national des coopératives, compte 524 coopératives qui offrent des services d'intermédiation financière à ses membres, qu'il s'agisse d'épargne ou de prêt, ou les deux, représentant 123 862 associés, dont 52 588 sont des femmes.

Ces organisations sont libres de concevoir leurs politiques de prêt et les services qu'elles fournissent à leurs membres qui, au travers de leurs choix de direction et de gestion de la coopérative, approuvent les politiques d'intermédiation.

L'intégration des femmes continue d'être assurée par l'adoption d'une approche d'égalité dans les politiques publiques, les plans, les programmes et les projets qui garantissent la restitution des droits aux femmes et leur participation pleine et active aux instances de prise de décisions.

Le Nicaragua a progressé de quatre places et occupe désormais la sixième position mondiale en termes d'égalité entre hommes et femmes. En tant que pays du continent américain où règne la plus grande égalité entre hommes et femmes, il se situe à la cinquième place en ce qui concerne la participation des femmes au parlement et à la première pour ce qui est du nombre de femmes occupant des fonctions publiques.